

RÈGLEMENT « LÈS NoCTuRNÈS du 41 »

ÉtapÉ 1 : Doubles Hommes/Double Dames

Muides sur Loire le 16 octobre 2026

Art. 1 : Le tournoi est autorisé par la Ligue du Centre/Val de Loire sous le numéro : 2602436

Art. 2 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, du règlement FFBaD régissant le format Promobad utilisé pour cet événement, et du Règlement Particulier ci-après. Le Geo de la compétition est Thomas GIBault.

Art. 3 : Tout participant doit être licencié (au jour du tirage au sort) compétition à la FFBaD pour la saison en cours. La compétition est ouverte aux joueurs de minime à vétéran classés NC, P, D.

Art. 4 : Tous les matchs seront en Doubles, et se dérouleront dans la nuit du vendredi 16 octobre au samedi 17 octobre 2026. Les tableaux se dérouleront en poules puis élimination directe ou en poules uniques. Les tableaux seront organisés par TOP en tenant compte d'un maxi +1000 entre le moins bien et le mieux côté d'un tableau mais le comité départemental se réserve le droit de les organiser par regroupement de série.

Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.

La compétition pourra accueillir 70 personnes, la liste d'attente sera constitué à partir de la date de paiement.

Art. 5 : Les classements pris en compte pour le tirage au sort seront ceux du 08/10/2026.

Art. 6 : Le droit d'inscription est de 12 euros / joueur.

Le paiement se fera lors de l'inscription sur Badnet ou Ebad.

Art. 7 : Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivant par ordre de priorité :

- équilibrage du nombre d'inscrits dans les séries,
- ordre de réception de l'inscription complète (accompagnée du paiement), - joueurs inscrits dans leur série de classement.

Les organisateurs se réservent le droit, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.

Art. 8 : Le remboursement des frais d'inscription se fera :

- avant le tirage au sort des tableaux, si la personne responsable du tournoi est prévenue,
- après le tirage au sort sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité.

Art. 9 : La date d'inscription prise en compte est la date de validation sur le site Badnet.

Art. 10 : Les inscriptions doivent se faire obligatoirement sur Badnet ou Ebad. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni par mail.

Les convocations seront générées depuis Badnet et envoyées aux contacts mentionnés lors de l'inscription, au plus tard 3 jours avant le début de la compétition. Tout forfait enregistré après le tirage au sort sera signalé à la Ligue et non remboursé sauf cas de force majeure justifié au plus tard 5 jours après le tournoi auprès de la Ligue régionale Badminton Centre-Val de Loire.

Art. 11 : La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 1 septembre 2026 à 00h00.

La date limite d'inscription est fixée au 11 octobre 2026 à 23h59. Le tirage au sort se fera le 12-10-2026.

Art.12 : Les paires sont ordonnées en fonction de leur classement connu à la date du tirage au sort des tableaux, en fonction de la somme des côtes (des 2 joueurs) au classement CPPH.

Art. 13 : Les joueurs doivent venir pointer à la table de marque au moins 30 minutes avant l'heure prévue de leur premier match.

Art. 14 : L'échéancier prévisionnel sera de 20h le vendredi à 2h le samedi matin. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d'organisation se réservant le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité. Ses décisions sont sans appel.

Art. 15 : Les matchs seront joués selon les règles en vigueur de la FFBaD. Ils se joueront en auto arbitrage.

Art.16 : Le tournoi se déroulera sur 5 terrains.

Art. 17 : Une tenue conforme à la circulaire de la FFBaD est exigée sur le terrain.

Art. 18 : Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser la table de marque pour toute absence.

Art. 19 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à un match. Les joueurs, à parité, fourniront les volants pour accomplir les matchs : plastiques pour les non classés, plumes/hybrides/carbones pour les classés. En cas de désaccord, les volants officiels du tournoi seront les volants plastiques Yonex Mavis 600, les volants plumes RSL 3 Pro (boîtes en vente dans le gymnase). En cas de désaccord entre un joueur NC/P et un joueur classé D et +, le choix se portera sur le volant plume.

Art. 20 : Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter leur match.

Art. 21 : Tout volant touchant une structure du gymnase au service sera déclaré « let » 1 fois, et sera compté faute en jeu.

Art. 22 : Le temps de repos entre deux matchs est fixé à 20 minutes. Ce temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art. 23 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art.24 : L'organisation peut être amenée à prendre des photos pour son site internet ou son compte Facebook. La participation à ce tournoi vaut acceptation et accord du droit à l'image.

Art. 25 : Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.

Art. 26 : Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.